



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0481

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport du délégataire de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux-la-Pape par la société Valorly - Exercice 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0481**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport du délégataire de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux-la-Pape par la société Valorly - Exercice 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports annuels des délégataires de service public et précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de gestion de l'usine d'incinération des ordures ménagères intervient dans le cadre d'un contrat de concession, qui prévoit la construction, l'exploitation et le renouvellement de l'ensemble des ouvrages réalisés, confié à la société Valorly. Ce contrat est conclu pour une durée de 30 ans, son terme est le 30 juin 2019.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2013 comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégataire.

L'exercice 2013 a été marqué par la signature de l'avenant n° 12 (délibération n° 2013-4330 du 16 décembre 2013). Pour rappel, celui-ci avait pour objet de :

- déterminer les 2 indicateurs de performance à atteindre par le délégataire (capacité annuelle de traitement des déchets, taux de disponibilité des lignes),
- fixer de nouvelles pénalités au délégataire lorsqu'il ne remplit pas les obligations du contrat,
- préciser les modalités de contrôle en continu de l'activité,
- adapter le programme de travaux de GER applicable jusqu'au terme du contrat de concession,
- préciser le contenu du compte GER ainsi que sa répartition à la fin du contrat,
- adapter les dispositions tarifaires du contrat pour la rémunération des mâchefers,
- intégrer les conséquences des nouvelles réglementations,
- prévoir l'amortissement complet des biens à l'expiration du contrat.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2013 :

| Libellé                |                                | 2010    | 2011    | 2012    | 2013    | Variation 2012-2013 |          |
|------------------------|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------------------|----------|
|                        |                                |         |         |         |         | En %                | Tendance |
| indicateurs d'activité | tonnage incinéré               | 136 527 | 128 895 | 133 382 | 105 954 | - 21 %              | ↘        |
|                        | tonnage détourné               | 7 570   | 7 791   | 2 690   | 15 086  | + 461 %             | ↗        |
|                        | chaleur commercialisée (MWh)   | 92 443  | 71 448  | 82 564  | 78 345  | - 5 %               | ↘        |
|                        | production électrique (en MWh) | 9 721   | 2 298   | 26 690  | 23 528  | - 12 %              | ↘        |
| indicateurs financiers | chiffre d'affaires (en K€)     | 13 940  | 14 159  | 14 216  | 15 361  | + 8 %               | ↗        |
|                        | charges d'exploitation (en K€) | 15 642  | 16 066  | 20 784  | 20 882  | 0 %                 | →        |
|                        | résultat net (en K€)           | 1 916   | 154     | -2 691  | -1 571  | + 42 %              | ↗        |

Au plan technique, le nombre de tonnes pris en charge est en baisse de 12 %, notamment en raison du sinistre. Les tonnages détournés ont ainsi fortement augmenté passant de 2 690 tonnes à 15 086 tonnes.

La baisse de la production thermique vendue (chauffage urbain) est également expliquée par le sinistre intervenu le 12 novembre 2013 et les nombreuses fuites sur le réseau.

Le fonctionnement du turbo a été perturbé par l'arrêt des lignes (programmé et sinistre) mais surtout par des pannes internes pour 19 % de sa disponibilité. Sur l'exercice 2013, le fonctionnement n'a donc pas été optimum.

Au plan financier, les produits progressent de + 6,7 % entre 2012 et 2013 en raison de la refacturation exceptionnelle des mâchefers à la Communauté urbaine, comme convenu dans l'avenant 12.

La baisse des recettes de valorisation (- 16 %) s'explique par l'arrêt de l'usine suite au sinistre.

Hors avenant 12, le chiffre d'affaires diminue de 5,4 %.

Concernant les charges, celles de personnel sont en baisse de 9 % en raison de la vacance de certains postes : l'effectif moyen était de 41 en 2012 contre 38 en 2013. Elles devraient donc remonter en 2014.

Le poste "services extérieurs" augmente du fait des dépenses de détournements liées au sinistre et de nombreux travaux de fiabilisation des installations.

Les dépenses en matière de gros entretien renouvellement ont augmenté de 5 %.

Le résultat du concessionnaire reste déficitaire dans un contexte de hausse du chiffre d'affaires et de stabilité des charges.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2013 produit par la société Valorly au titre de la délégation de service public pour l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux-la-Pape.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**